



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné:

À la session ordinaire du 17 janvier 2020, le conseil a adopté par la résolution numéro 2020-01-009 le règlement numéro **135-2019 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE ET L'ABOLITION COMME CHEMIN DU LOT 5 152 583.**

L'avis de motion a été préalablement donné le 13 décembre 2019, accompagné du projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de fermer le lot 5 152 583 à la circulation et de l'abolir comme chemin public. Il s'agit de la prolongation de la rue Archambault, à l'ouest du chemin du Tour-du-Lac, qui est en fait une descente vers le lac des Plages.

Ledit règlement peut être consulté au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Lac-des-Plages, ce 21 janvier 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Dagenais', is written over a horizontal line.

Denis Dagenais, g.m.a.
Directeur général / Secrétaire trésorier